

Marcel Sousse, Professeur de Droit Public à l'Université de Perpignan

Question-clé transcrite et éditée par Anne Teyssèdre

La protection du littoral en France est-elle efficace ? Quelles pistes pour demain ?

<https://vimeo.com/170977675>

Les outils juridiques pour limiter l'expansion l'urbanisation sur le littoral en France existent et sont nombreux. Le problème, c'est qu'ils ne sont pas forcément bien coordonnés entre eux. La Loi Littoral est efficace, puisque elle existe depuis 1986 et n'a pas été remise en cause depuis cette période - donc elle présente un certain intérêt. Ça ne veut pas dire qu'elle soit toujours absolument d'actualité - il y a des réflexions aujourd'hui qui sont engagées sur son éventuelle remise en cause, en tout cas sur des notions comme la notion d'extension en continuité, ou la notion d'espace proche du rivage, qui mériteraient d'être définies plus précisément.

La Loi Littoral est aujourd'hui ancienne - 1986 - et elle ne suffit pas à préserver le littoral de l'extension des villes. D'autres outils existent, et notamment le Droit International et le Droit de l'Union Européenne qui sont venus, par la suite, au cours des années 1990 pour les directives par exemple sur la protection des espèces, des habitats (sous-titres : Directive Oiseaux, 1979, 2000 - Directive Habitats, 1992), et autres Directives de l'Union, concernant les plans et programmes, qui ont imposé de nombreuses obligations sur les documents d'urbanisme au niveau national, dans les différents États membres.

La Loi Littoral n'a pas pris ces aspects en considération, puisqu'elle est antérieure à cette évolution du droit, et il en résulte dans certains cas quelques difficultés d'articulation. La difficulté d'application de la Loi Littoral, on l'a dit, c'est de mettre en place une politique nationale sur le territoire et sur l'ensemble du littoral - mais l'intérêt, c'est surtout, pour l'application de la Loi Littoral, une bonne coordination avec les documents d'urbanisme locaux. Toute la difficulté consiste à piloter au niveau national une politique de protection, de développement raisonné de l'urbanisation, et surtout de permettre une bonne articulation, une bonne intégration de cette politique dans les documents d'urbanisme locaux. Et la Loi Littoral en ce sens est assez efficace, puisqu'elle a permis une bonne articulation.

On a beaucoup travaillé ces dernières années sur cette articulation, c'est-à-dire la prise en considération dans les schémas de cohérence territoriale (SCOT) des objectifs de la Loi Littoral, des principes, des notions de la Loi Littoral, et bien entendu la sécurisation aussi des plans locaux d'urbanisme (PLU) avec une intégration aussi des principes, des directives de cette loi Littoral.

Quel avenir pour le littoral en France ? L'avenir est je dirais déjà bien engagé puisque les textes en France sont nombreux, très précis en termes d'applications de règles sur le littoral. Il reste à rénover peut-être la Loi Littoral, à faire en sorte que son application soit moins imprécise dans certains domaines : la notion d'extension de l'urbanisation en continuité, la notion d'espace proche de rivage... Donc il s'agit de sécuriser davantage l'application de la Loi Littoral, et d'ores et déjà le Sénat s'est engagé dans un travail de rénovation de cette Loi. Il ne s'agit pas de remettre en cause les principes de cette loi, mais de les préciser, de faire en sorte qu'ils soient mieux appliqués et qu'ils donnent lieu à moins d'imprécisions, surtout devant les tribunaux.